

## FICHE DE POSTE

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°3</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Brigade départementale – à gestion REP+</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant faisant partie de la brigade départementale REP+ est un enseignant rattaché administrativement au sein d'une école REP+. Il exerce donc sous l'autorité hiérarchique de l'IEN en charge de la circonscription dans laquelle figure son école de rattachement. En revanche, la détermination des remplacements qu'il exerce relève de la responsabilité de la DSDEN et notamment de la DP-4.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La refondation de l'école prioritaire prévoit des temps de concertation/formation pour les enseignants des écoles REP+ pour un total de 9 ½ journées. Il convient donc d'assurer les remplacements de ces enseignants sur ces temps.
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignant BD REP+ est donc chargé d'assurer le remplacement ponctuel d'enseignants du 1er degré, de la petite section jusqu'au CM2. Son enseignement s'inscrit dans la continuité pédagogique de la classe et dans le projet de chacun des réseaux. Selon la période et les besoins, d'autres missions de remplacement (maladie, formation continue...) peuvent leur être confiées.
	<b>FONCTIONS</b>	La brigade REP+ départementale est répartie par secteur géographique regroupant quelques villes au sein du département, en fonction des lieux d'implantation des réseaux. Elle est mise à disposition de chacun des réseaux REP+ de ces secteurs selon un calendrier annuel préétabli. L'organisation des temps de concertation des enseignants du 1er degré est mise en œuvre par les IEN des circonscriptions de chaque secteur, dans le cadre de la prise en charge par le brigadier REP+ d'une classe, par demi-journée a minima. Les enseignants de la brigade REP+ bénéficieront de temps de regroupement et de formation spécifiques à leur mission.
	<b>COMPETENCES</b>	Capacité d'adaptation- Mobilité- Expérience éventuelle en éducation prioritaire.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Le poste est ouvert aux enseignants du 1 <sup>er</sup> degré sans condition particulière
	<b>NOMINATION</b>	La nomination sur le poste se fait par les opérations de mouvement 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le régime horaire des BD REP+ est celui des remplaçants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Sans objet. Nomination par le mouvement.
	<b>CONTACT</b>	Pour les questions administratives : bureau DPE4 : ce.dpe13-formation-replusplus@ac-aix-marseille.fr